

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 829/ 24

Chlef, le 25/06/2024

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HELTALI RAZKI
CITE 17 OCTOBRE
WILAYA - BORDJ BOUA

OBJET : Mise en demeure

Devant la lenteur constatée dans la réalisation des travaux de canalisation urbaine au niveau de la nouvelle ville chettia Msan/CNV02, sachons que l'ouverture du projet a été prononcée en date du 31/03/2024 pour un délai de 42 jours, malheureusement le projet n'est pas encore achevé à ce jours soit un retard de 22 jours.

Un délai de huit (08) jours est accordé à votre entreprise pour finaliser les travaux, dès la réception de la présente mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise.

Le Directeur



Directeur Opérationnel
Chlef
Signé : Mohamed EL AZIANE